

Association Foncière Pastorale  
De LANCHATRA  
Mairie  
38520 Saint Christophe en Oisans  
N° SIRET : 293 801 721 000 10

**EXTRAIT N° 5-2021  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT  
Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Le Syndicat, formé de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants, élus lors de l'Assemblée des Propriétaires du 1<sup>er</sup> juillet 2021, s'est réuni le même jour à 14h00 à Saint Christophe en Oisans.

**Syndics présents :**

Titulaires : PAQUET Eliane, DUCRET Yannick, GIRAUD Laurent, BALME Christophe  
soit 4 présents

Suppléants : ARTHAUD Jean Louis, LEONARD Sébastien, soit 2 présents

**soit 6 syndics dont 4 voix (seul les titulaires votent !)**

**Syndics représentés :**

- Mme PAOLETTI Henriette a donné pouvoir à Mme PAQUET Eliane  
**soit 1 représenté**

**Soit un total de 4 voix (7 présents ou représentés dont 4 titulaires)**

formant la majorité des membres, sous la présidence de la doyenne, Mme PAQUET Eliane, ayant désigné Monsieur DUCRET Yannick comme secrétaire de séance, a pris la délibération suivante :

Conformément à l'article 26 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le syndicat autorise, à l'unanimité, le Président à agir en justice.

Le Président  
Yannick DUCRET



**ASSOCIATION FONCIERE  
PASTORALE  
DE LANCHATRA  
S<sup>m</sup> ISTOPHE N OISA**

Syndic de l'AFPA  
Eliane PAQUET



Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le président certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification le : 1<sup>er</sup> Août 2021